

POLITIQUE DE VOTE



Contexte :

INOCAP Gestion¹, une expertise de gestion de Groupama Asset Management cherche à assurer la satisfaction de ses clients, à travers les performances financières de ses produits mais aussi par le biais d'engagements extra-financiers. Nous sommes ainsi convaincus que la bonne compréhension des enjeux ESG par les entreprises et leur management enrichit le dialogue et crée les conditions d'une réussite durable collective.

L'équipe de gestion de l'expertise Inocap Gestion a confiance dans le progrès et l'agilité des entreprises qu'elle accompagne au travers de ses fonds. Nous sommes convaincus que les entreprises qui conduisent des politiques de développement durable performantes développent un avantage compétitif fort et sont plus susceptibles de réussir dans le futur. Nous pensons aussi que le développement durable permet de générer de réels impact positifs, économiques, environnementaux et sociaux. C'est pourquoi nous intégrons la dimension de durabilité (ESG) dans nos processus d'investissement mais également en interne dans notre propre mode de fonctionnement.

Notre gestion est une gestion de conviction, que ce soit sur l'analyse des critères financiers comme extra-financiers. C'est donc la connaissance fine des entreprises et les nombreuses discussions que nous avons avec leurs équipes ou avec les parties prenantes sur le terrain, qui nous permettent de donner sens aux informations extra-financières et garantir la cohérence de notre démarche vis-à-vis de nos investisseurs.

¹ Toute référence à Inocap Gestion dans ce document doit être comprise comme l'expertise de gestion au sein de la société de gestion Groupama Asset Management



SOMMAIRE

- I. Périmètre de vote

- II. Politique



I. Périmètre de vote

Ce document s'applique aux portefeuilles sous gestion de l'une expertise de gestion de Groupama AM qui appliquent depuis le 01/04/2025 la politique de vote Groupama AM.

II. Politique :

Les droits de vote pour les positions en actions cotées des OPC et mandats pour lesquels le mandant nous a délégué l'exercice des droits de vote sont exercés, Les pays suivants sont concernés :

Les critères déterminants l'exercice des votes

Les pays européens « développés » au sens de MSCI (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Suède), les Etats-Unis, le Canada et le Japon. Font l'objet d'un vote les positions titres de ces 17 pays :

- Avec un montant global de détention supérieur à deux millions d'euro,
- Au premier euro pour les émetteurs investis dans les fonds labellisés ISR V3.

Les principes de la politique de vote interne s'appliquent sur les pays européens « développés » au sens de MSCI (Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Suède), et sur les résolutions liées à la rémunération aux Etats-Unis. La politique ISR d'ISS s'applique au Canada, au Japon et sur les autres types de résolutions aux Etats-Unis.

Le mode d'exercice des droits de votes

Pour des raisons d'efficacité, les votes sont principalement exercés par votes par correspondance à l'aide de la plateforme de vote spécialisé ISS.

De même, nous adaptons nos principes de votes au contexte réglementaire de chaque pays où nous votons.

Le texte intégral de la politique de vote est disponible sur le site internet de Groupama AM à l'adresse suivante :

groupama-am.com/publication/upload/politique-de-vote-2025.pdf